

----- Message transféré -----  
Sujet : [NTE:RNE] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.  
Date : Sam, 6 Apr 2024 13:47:01 +0200  
De : gouv@sarthe.gouv.fr  
Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet,  
Je suis défavorable à la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, inclus dans le projet d'arrêté portant sur l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025! en effet pour 2023, une période complémentaire est déjà arrêtée du 8 juin au 30 juin 2024! les blaireaux n'ont donc aucun répit, leurs petits aucune chance de survie, c'est inconcevable!  
Les sangliers, peut-être occasionnels par les blaireaux, ne sont pas inventoriés  
Cette méthode de chasse, après cruauté, meurtrière, d'autres sangliers sur la biodiversité, en détruisant l'habitat de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le blaireau!  
Il est donc raisonnable de supprimer cette période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau de ce projet d'arrêté!  
Cordialement!  
Olivier Dutilleul